

AESH : LA LUTTE CONTINUE

L'intersyndicale de Côte d'Or (FSU21, FNEC-FO21, CGT Éduc'action, Sud Éducation et SNALC) appelle :

-L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE À SE JOINDRE À LA JOURNÉE DU 3 JUIN AUX CÔTÉS DES AESH ET À SIGNER EN LIGNE CETTE PÉTITION :

[HTTP://CHNG.IT/WK5MRXVLMR](http://CHNG.IT/WK5MRXVLMR)



-LES AESH À REMPLIR CE QUESTIONNAIRE EN LIGNE :

[HTTPS://FORM.DRAGNSURVEY.COM
/SURVEY/R/A86F1D33](https://form.dragnsurvey.com/survey/r/A86F1D33)



AFIN QUE L'ADMINISTRATION PRENNE LA MESURE DE LA RÉALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES DES AESH.

NOUS AVONS BESOIN DE TOUS ET TOUTES POUR CONCRÉTISER LES ACTIONS LOCALES QUI DOIVENT ÊTRE VISIBLES. LEUR RÉUSSITE NE POURRA SE FAIRE QUE GRÂCE À LA PARTICIPATION MASSIVE DU PLUS GRAND NOMBRE !



HISTORIQUE

Classe : AESH

**Sujet : PLUS QUE JAMAIS
DÉTERMINÉ-ES !**

Date : DEPUIS 2 ANS !

Matière : IL Y EN A !

L'intersyndicale nationale CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation a appelé à une nouvelle journée nationale de grève et d'actions le 3 juin, afin d'obtenir satisfaction aux revendications des AESH.

La journée nationale d'action du 8 avril a permis d'alerter sur la situation subie par les AESH, méprisé-es par l'Éducation nationale. Cependant, le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH et les personnels à leurs côtés. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales concernant des engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Localement, l'intersyndicale de Côte d'Or (FSU21, FNEC-FO21, CGT Educ'Action, Sud Education et SNALC) se mobilise pour porter les revendications des AESH depuis 2 ans. Elle a été reçue en audience au rectorat de multiple fois. À chaque fois, il a été demandé l'application de la circulaire du 6 juin 2019 concernant le nombre d'heures d'accompagnement sur les 36 semaines de classe. À chaque fois, l'administration a botté en touche.

Le jeudi 27 mai, l'intersyndicale a été reçue par Richard Sanghor, conseiller spécial du ministre Blanquer. Il a fait savoir qu'il communiquerait avec les services juridiques centraux et le rectorat de Dijon pour tirer cette situation au clair. Nous attendons des réponses !

Il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- respecter les textes officiels concernant le temps de travail des AESH (circulaire du 6 juin 2019)
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens qui dégradent les conditions de travail des personnels et la qualité d'accompagnement des élèves à besoins particuliers ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH.